

**TRANSITION ECOLOGIQUE**

# **RAPPORT D'ACTIVITE MANDAT 2020-2026**

*Communauté de communes Vexin Centre*



**TRANSITION ECOLOGIQUE**

<https://ccvexincentre.fr>



## Préface

La transition écologique n'est plus une option, mais une nécessité partagée, un défi collectif qui questionne notre capacité à concilier développement, préservation des ressources et équité sociale. À l'heure où les enjeux climatiques, énergétiques et sociaux s'entremêlent, la communauté de communes Vexin centre (CCVC) incarne une vision engagée et pragmatique : celle d'un territoire qui agit aujourd'hui pour préparer demain, sans opposer les urgences du présent aux impératifs de l'avenir.

Ce rapport d'activité 2020-2026 témoigne d'une démarche volontariste et concrète, où chaque action, chaque projet, est pensé pour servir à la fois les besoins immédiats des habitants et la pérennité de notre cadre de vie.

La communauté de communes a fait le choix d'aborder la transition écologique comme une opportunité de transformation positive, en mobilisant l'ensemble des acteurs – élus, citoyens, associations, entreprises et partenaires institutionnels. Le Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET), pierre angulaire de cette politique, structure une approche intégrée, déclinée en huit axes stratégiques : habitat, mobilités, agriculture, gestion de l'eau, économie locale, exemplarité publique, sensibilisation et énergies renouvelables. Ces thématiques, loin d'être cloisonnées, s'articulent pour répondre aux réalités complexes d'un territoire rural et périurbain, où la préservation des paysages, la vitalité économique et la cohésion sociale sont indissociables.

La CCVC mise sur ses atouts : un patrimoine naturel exceptionnel, une agriculture dynamique, un tissu associatif engagé et une volonté politique forte. Chaque initiative s'inscrit dans une logique de durabilité. Le festival « César au défi du climat », événement phare de la collectivité, illustre cette ambition : fédérer, éduquer et agir, en associant festivité et pédagogie pour embarquer tous les publics.

La transition écologique ne se décrète pas : elle se construit avec les acteurs locaux. Les rencontres régulières avec les maires, les ateliers participatifs et les conventions signées avec des partenaires comme l'ADEME ou le Parc Naturel Régional du Vexin Français en sont la preuve. En impliquant les citoyens, les agriculteurs, les artisans et les jeunes, la CCVC transforme les défis en leviers d'innovation sociale et environnementale.

Ce rapport n'est pas un bilan, mais une boussole. Les 122 projets identifiés, les 45 actions du PCAET et les nombreux partenariats tissés dessinent une feuille de route pour les années à venir. L'enjeu ? Poursuivre cette dynamique, en capitalisant sur les succès et en corrigeant les écueils, pour que ce territoire reste un lieu où il fait bon vivre – aujourd'hui comme demain.

En associant pragmatisme et vision, la CCVC montre que la transition écologique est bien plus qu'une contrainte : c'est un projet de société, porteur de sens, qui place l'humain et le bien commun au cœur de son action.

« *Agir maintenant pour aujourd'hui et demain* » – cette devise résume l'esprit dans lequel ce mandat a été mené. Et c'est avec la même détermination qu'il faudra aborder les défis futurs, pour un territoire toujours plus uni, durable et inspirant.

Nadine NINOT



Nadine NINOT, Présidente de la Communauté de Communes Vexin Centre  
Maire de Marines



Philippe HOUDAILLE, 1<sup>er</sup> vice-président, pôle environnement et cadre de vie  
Maire de Moussy



Benjamin ZUBER, Chef de Projet Transition Ecologique

Le document phare de la politique pour la réussite de la transition écologique du territoire étant le PCAET, nous reprendrons sa structure dans le cadre de ce rapport d'activité. L'ensemble des actions n'ont pas pu être abordées durant la mandature.





## Table des matières

<b>Présentation de la collectivité</b> .....	6
Compétence de la collectivité .....	6
Les plans des autres collectivités :.....	7
<b>Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)</b> .....	8
Présentation de la démarche .....	8
Les orientations stratégiques .....	9
Chronologie de la démarche : .....	10
<b>Le Contrat d’Objectif Territorial (COT)</b> .....	11
Le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) de l’ADEME.....	11
Deux labels .....	11
Résultat de l’état des lieux .....	12
Etapas de la procédure zoom phase 1 (01/03/2025 – 01/08/26).....	13
<b>Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)</b> .....	14
Les rencontres des communes.....	14
Les projets des communes .....	15
Axes priorités par la CCVC.....	16
<b>Les outils créés pour le CRTE</b> .....	18
Le guide des aides CRTE .....	18
Dossier type de demande de subvention :.....	18
Chronologie de la démarche : .....	21
<b>Les actions par thématiques</b> .....	22
<b>Axe 1 : Habitat et urbanisme</b> .....	22
Action H1 : Pérenniser et étendre les dispositifs d’accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique.....	22
Val d’Oise Rénov’ .....	22
Bilan d’activité du programme SARE.....	23
Action H2 : Renforcer la communication auprès des particuliers sur le sujet de la rénovation énergétique.....	24
Val d’Oise Rénov’ .....	24
Action H6 : Encourager l’urbanisme vertueux.....	24
<b>Axe 2 : Mobilités</b> .....	25
Action M1 : Mettre en Œuvre un Plan De Mobilité Simplifié (PDMS) .....	25
Un outil stratégique à l’échelle intercommunale.....	25
Une démarche structurée en trois grandes étapes.....	25
Un cadre de dialogue et de mobilisation .....	25
Les orientations stratégiques .....	26
Le plan cyclable .....	26



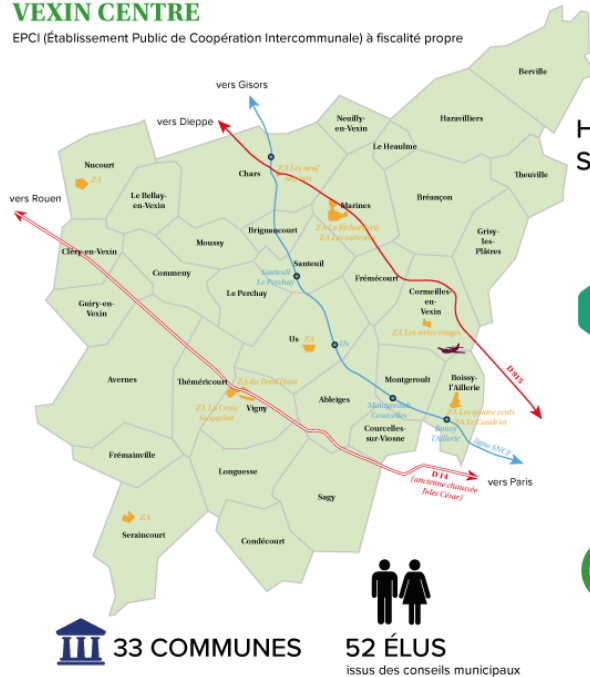
La programmation financière : .....	27
Action M2 : Amélioration du service de transports en commun .....	29
Action M5 : Améliorer la qualité de l'air .....	29
Diffusion de la qualité de l'air.....	29
Installations de bornes de recharges .....	30
Action M6 : Développer le covoiturage.....	30
<b>Axe 3 : Agriculture et espaces naturels</b> .....	32
Action A2 : Soutenir la distribution de produits locaux et des circuits courts .....	32
Signature du Plan Alimentaire Territorial (PAT) .....	32
Mise en place d'une cuisine centrale inter-intercommunale .....	32
<b>Axe 4 : Gestion de l'eau et des risques naturels</b> .....	33
Action G1 : Mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) .....	33
<b>Axe 5 : Economie locale</b> .....	35
Action E3 : Réhabiliter les friches .....	35
<b>Axe 6 : Exemplarité de la collectivité</b> .....	36
Action EX 2 : Poursuivre le plan de rénovation du bâti public .....	36
Action EX 3 : Adopter une gestion exemplaire de l'éclairage public.....	36
Action EX 5 : Intégrer des critères carbone dans le fonctionnement de la CCVC .....	37
Mise en place du Budget Vert .....	37
<b>Axe 7 : Faire vivre le Plan Climat</b> .....	38
PC 2 : Organiser chaque année un événement emblématique de la transition écologique et du PCAET .....	38
La fréquentation .....	39
Le plan .....	40
La communication .....	41
Le programme .....	42
PC 3 : Communiquer régulièrement et largement sur le PCAET .....	43
Événements fédérateurs .....	43
Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET) .....	43
Actions concrètes et partenariats .....	43
Sensibilisation et pédagogie .....	43
<b>Axe 8 : Energies renouvelables</b> .....	44
Action ENR1 : Faciliter le développement de l'énergie solaire pour les particuliers .....	44
Mise en place des ZAENR .....	44
Chronologie de la démarche : .....	44



# Présentation de la collectivité

## LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES VEXIN CENTRE

EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale) à fiscalité propre



242 KM<sup>2</sup>  
soit 20% du territoire  
du Val d'Oise

24 859  
HABITANTS

HAUT DÉBIT  
SUR 100% DU TERRITOIRE



2 MAISONS  
FRANCE SERVICES



1 POINT JUSTICE (PAD)



753 ENTREPRISES  
ET COMMERCES

5 GARES



1 AÉRODROME



137 KM DE VOIRIE



33 COMMUNES



52 ÉLUS

issus des conseils municipaux



2 COLLÈGES

1 LYCÉE PROFESSIONNEL

## Compétence de la collectivité

Les intercommunalités, comme la communauté de communes Vexin Centre, disposent de compétences spécifiques en matière d'environnement, définies par la loi et renforcées au fil des réformes territoriales. Voici les principales compétences environnementales des intercommunalités :

- **Gestion des déchets** Les intercommunalités sont compétentes pour organiser la collecte, le traitement et la valorisation des déchets ménagers et assimilés. Elles mettent en place des politiques de réduction, de tri et de recyclage, et peuvent gérer les déchèteries.
- **Assainissement** Elles assurent la collecte et le traitement des eaux usées, ainsi que la gestion des réseaux d'assainissement. Certaines intercommunalités gèrent aussi l'assainissement non collectif (ANC).
- **Protection et mise en valeur de l'environnement** Elles peuvent mener des actions de préservation des espaces naturels sensibles, des milieux aquatiques, et des paysages.
- **Plan Climat-Air-Énergie Territorial (PCAET)** Depuis la loi de transition énergétique pour la croissance verte, les intercommunalités de plus de 20 000 habitants doivent élaborer un PCAET. Ce plan définit des objectifs et des actions pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, adapter le territoire au changement climatique, et améliorer la qualité de l'air.
- **Urbanisme et aménagement durable** L'intercommunalité peut accompagner les communes à élaborer des documents d'urbanisme intégrant des objectifs de développement durable, de sobriété foncière, et de lutte contre l'étalement urbain.
- **Mobilité durable** Elle organise les transports publics, les pistes cyclables, et les plans de mobilité, en lien avec les enjeux de réduction des émissions de CO<sub>2</sub> et de qualité de l'air.



- **Transition énergétique** soutien de la rénovation énergétique des logements, le développement des énergies renouvelables, et la création de réseaux de chaleur.
- **Biodiversité** L'intercommunalités agit pour la préservation de la biodiversité, la gestion des espaces verts, et la lutte contre les espèces invasives.

Ces compétences permettent à l'intercommunalité de jouer un rôle central dans la transition écologique, en coordonnant des actions à l'échelle d'un territoire cohérent et en mutualisant les moyens des communes membres.

## Les plans des autres collectivités :

N'oublions pas de prendre en compte dans lors de nos projets les politiques publiques des autres collectivités :

Parc Naturel Régional du Vexin Français :

- La Charte horizon 2040,

Région Ile de France avec :

- Le SDRIF-E (Schéma Directeur de la Région Ile de France Environnemental),
- Le SRCE (Schéma Régional de Cohérence Ecologique),
- Le SRCAE (Schéma régional du climat, de l'air et de l'énergie)
- Le PRACC (Plan Régional d'Adaptation au Changement Climatique),
- Stratégie régionale en faveur de l'économie circulaire 2030
- COP Régionale

Département Val d'Oise avec :

- La Stratégie territoriale 2040.

Préfecture du Val d'Oise avec :

- COP 95

EPCI voisins : (pour veille et coopération)

- CC Sausseron Impressionnistes,
- CA Cergy Pontoise,
- CU Grand Paris Seine et Oise,
- CC Vexin Val de Seine,
- CC Vexin Thelle,
- CC des Sablons.



## Le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET)

### Présentation de la démarche

Le **PCAET** est un projet territorial de développement durable. À la fois stratégique et opérationnel, il prend en compte l'ensemble de la problématique climat-air-énergie autour de plusieurs axes d'actions :

- la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES)
- l'adaptation au changement climatique
- la sobriété énergétique
- la qualité de l'air
- le développement des énergies renouvelables

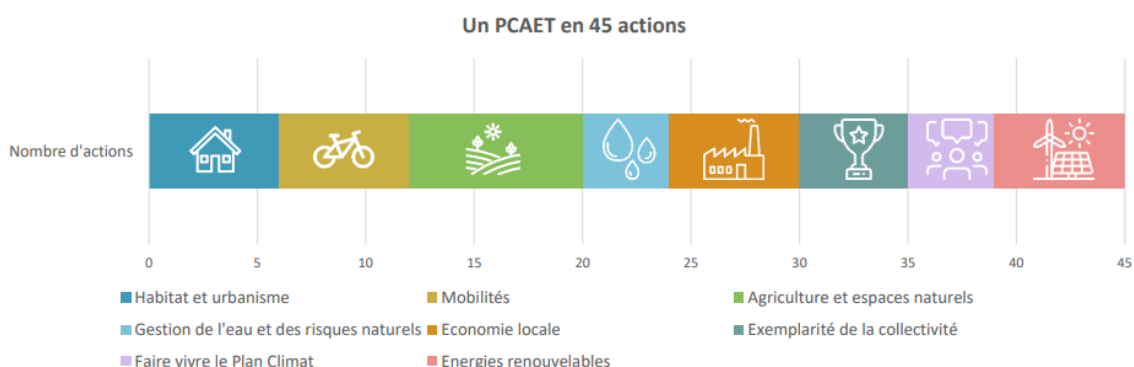
La mise en place des **PCAET** est confiée aux Établissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants et à la métropole de Lyon (article 188 de la LTECV).

Le plan climat-air-énergie s'applique à **l'échelle d'un territoire** donné sur lequel **tous les acteurs (entreprises, associations, citoyens...) sont mobilisés et impliqués.**

Le **PCAET** est mis en place pour une durée de 6 ans.

Initialement imposé légalement, la Communauté de Communes Vexin Centre s'est appropriée sa construction et son développement afin d'en faire la pierre angulaire de la politique de transition écologique du territoire.

Ce travail a débouché sur 45 actions réparties sur 8 thématiques. L'ensemble des documents sont disponibles sur le site de la CCVC [ENVIRONNEMENT | Communauté de communes Vexin Centre](#).



## Les orientations stratégiques

Voici la liste des actions à entreprendre. Chaque fiche action comprend plusieurs sous-actions pour mettre en œuvre la politique environnementale.



### Vue d'ensemble

#### Axe 1 – Habitat et urbanisme

H1	Pérenniser et étendre les dispositifs d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique
H2	Renforcer la communication auprès des particuliers sur le sujet de la rénovation énergétique
H3	Créer un Comité de pilotage local de la rénovation énergétique
H4	Renforcer la connaissance de l'état énergétique des logements du territoire
H5	Créer une culture commune de la rénovation énergétique
H6	Encourager l'urbanisme vertueux

#### Axe 2 – Mobilités

M1	Mettre en œuvre un Plan de Mobilité Simplifié (PMS)
M2	Améliorer la performance du service de transports en commun
M3	Mettre en place un plan de développement du vélo
M4	Favoriser la marche à pied
M5	Améliorer la qualité de l'air
M6	Développer le covoiturage



### Vue d'ensemble

#### Axe 5 – Economie locale

E1	Encourager l'économie circulaire
E2	Améliorer la gestion des déchets
E3	Réhabiliter les friches
E4	Créer des services de proximité et des lieux de partage
E5	Développer le tourisme durable
E6	Développer des formations aux emplois de la transition

#### Axe 6 – Exemplarité de la collectivité

EX1	Former les élus et agents aux enjeux énergie-climat
EX2	Poursuivre le plan de rénovation du bâti public
EX3	Adopter une gestion exemplaire de l'éclairage public
EX4	Mettre en œuvre un Plan de Sobriété
EX5	Intégrer des critères carbone dans le fonctionnement de la CCVC

#### Axe 3 – Agriculture et espaces naturels

A1	Renforcer les liens avec les acteurs du monde agricole
A2	Soutenir la distribution de produits locaux et les circuits courts
A3	Favoriser la préservation des espaces naturels et de la biodiversité
A4	Mettre en œuvre une gestion durable et partagée des ENS
A5	Encourager le développement des haies et l'agroforesterie
A6	Mettre en œuvre un plan de gestion durable de la ressource en bois
A7	Participer à la transition vers l'agroécologie et la diversification avec les exploitants agricoles
A8	Soutenir la production alimentaire par et pour les particuliers

#### Axe 4 – Gestion de l'eau et des risques naturels

G1	Mettre en œuvre une stratégie globale de partage de la ressource en eau
G2	Inciter aux économies d'eau
G3	S'assurer de la qualité de la ressource en eau et des réseaux de distribution
G4	Sensibiliser le grand public aux risques climatiques et à l'adaptation

#### Axe 7 – Faire vivre le Plan Climat

PC1	Construire une gouvernance partagée
PC2	Organiser chaque année un événement emblématique de la transition écologique et du PCAET
PC3	Communiquer régulièrement et largement sur le PCAET
PC4	Impliquer les citoyens dans la mise en œuvre des actions

#### Axe 8 – Energies renouvelables

ENR1	Faciliter le développement de l'énergie solaire pour les particuliers
ENR2	Développer un véritable écosystème autour des énergies renouvelables
ENR3	Etudier la pertinence et la faisabilité de déploiement de l'ensemble des filières d'énergies renouvelables
ENR4	Participer à la bonne intégration des installations de méthanisation et la structuration de la filière
ENR5	Développer des ENR sur les bâtiments de la collectivité
ENR6	Développer une filière de valorisation du bois



## Chronologie de la démarche :

- Séminaire de lancement élus –24 mars 2022
- Réunion de COTECH #1 Diagnostic territorial –18 mai 2022
- Réunion de mobilisation des entreprises et des associations –19 mai 2022
- Réunion de COPIL #1 Diagnostic territorial –8 juin 2022
- Atelier de co-construction de la stratégie territoriale –27 septembre 2022
- Réunion de COTECH #2 Stratégie territoriale –10 octobre 2022
- Réunion de COPIL #2 Stratégie territoriale –10 octobre 2022
- Atelier de partage du diagnostic territorial –13 octobre 2022
- 4 ateliers publics de concertation publique du Programme d’actions –9, 16, 23 et 30 novembre 2022
- 3 séances de travail sur les actions avec l’équipe projet –16 décembre 2022, 3 et 12 janvier 2023
- Réunion de COPIL #3 Hiérarchisation des actions –19 janvier 2023
- Séance de travail sur l’identification des partenaires avec l’équipe projet –21 février 2023
- Réunion de travail sur les référents et les moyens avec l’équipe projet –11 avril 2023
- Atelier de travail sur les Fiches Actions avec les élus –20 avril 2023
- Réunion publique de restitution –27 juin 2023
- Conseil Communautaire de validation du projet de PCAET –29 juin 2023 (délibération 2023\_06\_43)
- Saisine des Personnes Publiques Associées (PPA) – 30 août 2023
- Retour des PPA : avis de la MRAe – 29 novembre 2023
- Réponse à la MRAe - 12 février 2024
- Conseil communautaire d’approbation du PCAET – 20 juin 2024 (délibération 2024\_06\_45)



## Le Contrat d'Objectif Territorial (COT)

### Le programme Territoire Engagé Transition Ecologique (TETE) de l'ADEME

- accompagnement complet d'une durée de 4 ans sur les démarches de transition écologique, destiné aux **communes** et aux **EPCI**
- composé :
  - d'un outil financier adossé à des objectifs : **le Contrat d'objectifs territorial**
  - de 2 outils de suivi du dispositif :
    - **1 référentiel Climat Air Energie (CAE)**
    - **1 référentiel Economie Circulaire (ECi)**
  - de la mise à disposition d'un accompagnement par une conseillère référencée

La Communauté de Communes Vexin Centre voit le COT comme un moyen de mettre en œuvre le PCAET, tant d'un point de vue objectif grâce aux indicateurs, que d'un point de vue financier avec le soutien apporté par l'ADEME de 350 000 €. L'accompagnement d'un conseiller TETE (Territoire en Transition Ecologique) nous permettra également d'avoir un regard extérieur sur les actions mises en place.

### Deux labels



Ce programme est formalisé dans un contrat qui nous lie à l'ADEME Ile de France

Avec 5 niveaux de performance pour progresser, pour le moment, nous sommes en processus pour les deux.

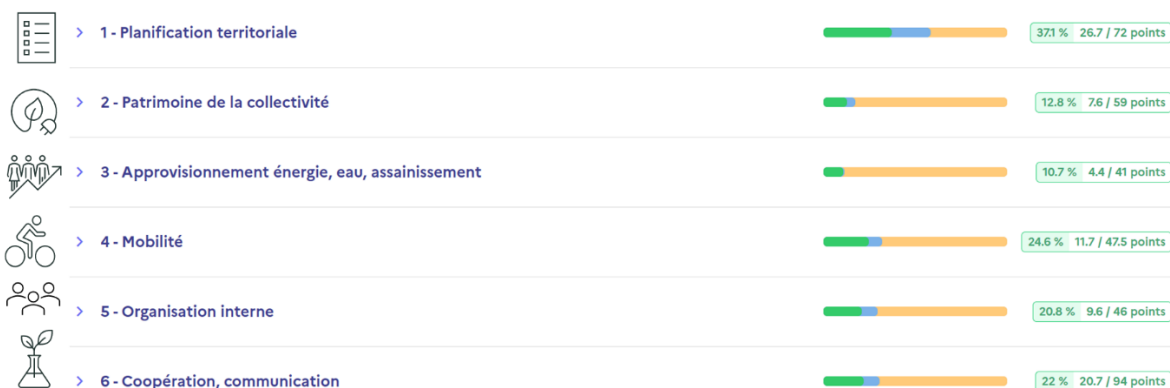
En processus	35%	50%	65%	75%

## Résultat de l'état des lieux

Voici le résultat de notre avancement dans la Transition Ecologique au vu de l'état des lieux réalisé sur la base de 1470 indicateurs pour la partie Climat Air Energie (CAE) et 375 indicateurs sur la partie Economie Circulaire (ECi).

### Score prov Climat Air Energie - Décembre 2025

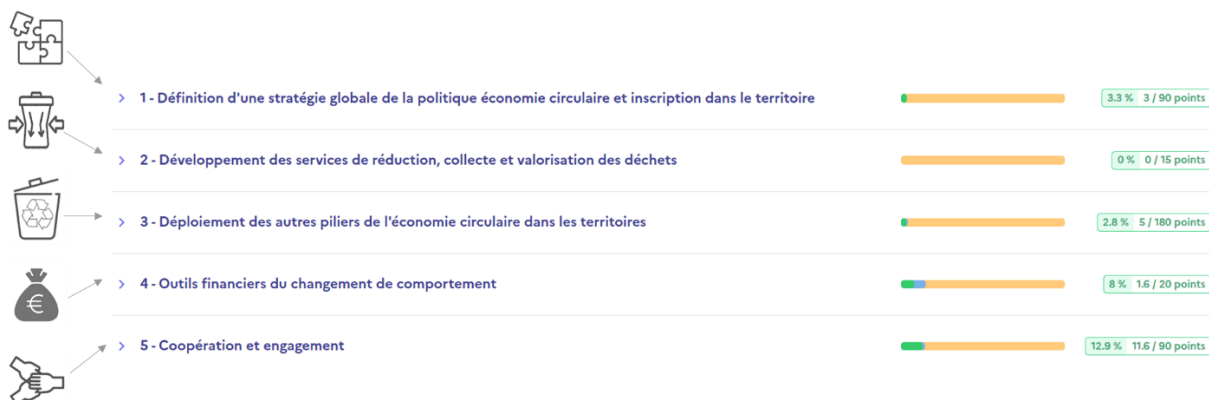
**80,6 / 359,5 soit 22,4%**



Score minimum à atteindre : **33 % d'ici 2029**

### Score prov Economie Circulaire – Nov 2025

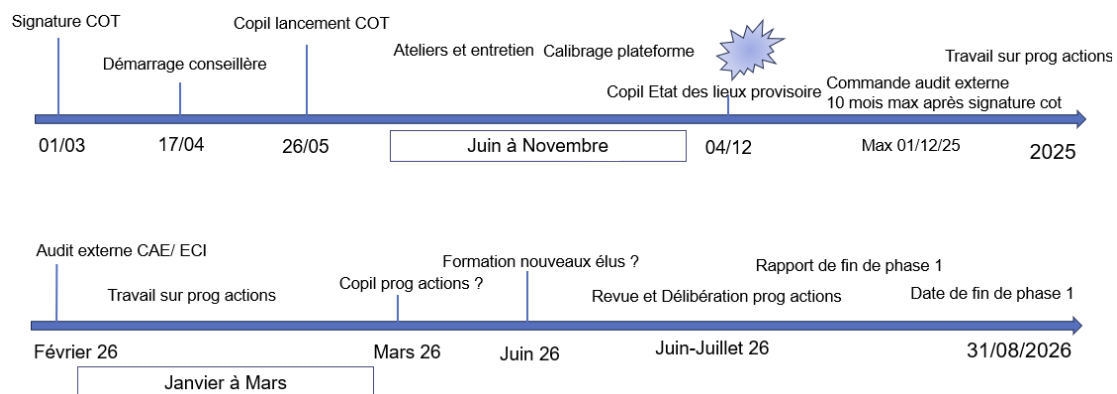
**21,2 / 395 soit 5,4%**



Score minimum à atteindre : **18% d'ici 2029**



## Etapes de la procédure zoom phase 1 (01/03/2025 – 01/08/26)



La phase 2 est la mise en œuvre des actions déterminées en phase 1 qui serviront à atteindre les objectifs minimaux présentés en rouge ci-dessus. Cette phase commencera en septembre 2026.



## Le Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique (CRTE)

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE)(nom changé en 2023) constituent une nouvelle génération de démarche de partenariat entre l'État et les collectivités locales. Ces contrats doivent traduire de manière transversale et opérationnelle les ambitions d'un territoire en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale. Ces contrats doivent répondre à trois enjeux :

- À court terme, il s'agit d'associer les territoires au plan de relance. Ces nouveaux contrats seront un vecteur de la relance 2021 2022 et **ils favoriseront l'investissement public et privé dans tous les territoires.**
- Dans la durée du mandat 2020 2026, il s'agit d'accompagner les collectivités dans leur projet de territoire, vers un nouveau modèle de développement résilient sur le plan écologique, productif et sanitaire.

Le CRTE a vocation à traiter l'ensemble des enjeux du territoire, dans une approche transversale et cohérente, notamment en matière de **développement durable, d'éducation, de sport, de santé, de culture, de revitalisation urbaine, de logement, de mobilité, d'accès au service, de développement économique, d'emploi, d'agriculture, d'aménagement numérique.** Les projets portés dans le cadre de ce contrat devront être économes en foncier et en ressources et améliorer l'état des milieux naturel, afin de s'inscrire dans les engagements nationaux de la stratégie bas carbone et de préservation de la biodiversité.

- Le CRTE constitue l'outil privilégié de contractualisation entre l'État et un territoire. À l'échelle de la communauté de communes Vexin Centre, si cela est jugé pertinent par les parties concernées, le CRTE pourra le moment venu regrouper l'ensemble des démarches contractuelles existantes.

La communauté de communes Vexin Centre souhaité s'engager dans cette démarche et a, à ce titre, signé avec l'État une convention d'initialisation du CRTE en date du 1 er juillet 2021.

### Les rencontres des communes

Le CRTE un outil pour l'accompagnement des communes dans leurs projets.

Le CRTE a permis de faire un état des lieux des projets en rencontrant les communes :

- |                                    |   |
|------------------------------------|---|
| - Marines 13/01/2022               | - Vigny 18/10/2022                                  |
| - Sagy 14/01/2022                  | - Cléry en Vexin 20/10/2022                         |
| - Moussy 15/02/2022                | - Ableiges 03/11/2022 (Avec SOLIHA)                 |
| - Aavernes 18/02/2022              | - Le Perchay 28/11/2022                             |
| - Chars 14/02/2022                 | - Cormeilles en Vexin 24/01/2023                    |
| - Ableiges 03/05/2022              | - Le Perchay 27/01/2023                             |
| - Vigny 03/05/2022                 | - Seraincourt 14/02/2023                            |
| - Nucourt 05/05/2022               | - Longuesse 27/02/2023                              |
| - Grisy les Plâtres 10/05/2022     | - Aavernes 27/02/2023                               |
| - Seraincourt 16/05/2022           | - Montgeroult - RESTITUTION BE & CSPE<br>06/10/2023 |
| - Bréançon 30/05/2022              | - Berville 09/10/2023                               |
| - Le Perchay 31/05/2022            | - Frémécourt 29/03/2024                             |
| - Courcelles sur Viosne 31/05/2022 | - Frémainville 03/04/2024                           |
| - Berville 09/06/2022              | - Us 03/04/2024                                     |
| - Marines 10/06/2022               | - Marines 11/04/2024                                |
| - Longuesse 13/06/2022             | - Grisy les Plâtres 15/04/2024                      |
| - Ableiges 07/09/2022              |   |



- Seraincourt 04/10/2022

- Santeuil 22/04/2024

Visite sur les communes pour évoquer leurs projets, groupes de travail par secteur :

Groupe de travail CRTE CCVC. SUD. VIGNY 08/07/2024

Groupe de travail CRTE CCVC. OUEST MOUSSY 10/07/2024

Groupe de travail CRTE CCVC. EST. 11/07/2024

Groupe de travail CRTE CCVC. NORD. BREANCON 12/07/2024

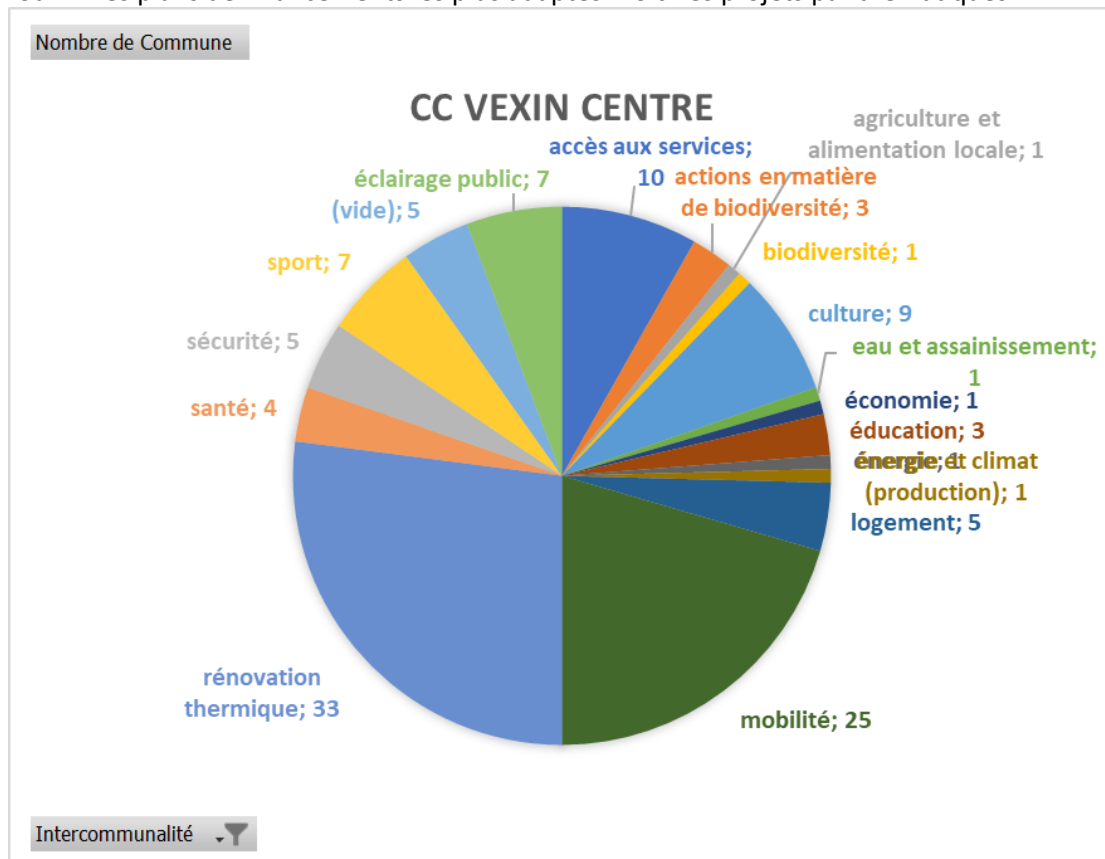
Et rencontres CRTE le 1<sup>er</sup> juillet 2025 :

- Brignancourt
- Le Heaulme
- Us
- Neuilly en Vexin
- Ableiges

Les rencontres CRTE seront sûrement le moyen privilégié pour échanger avec les communes afin de préparer les prochains avenants.

## Les projets des communes

Suite à ces visites, 122 projets ont été identifiés sur le territoire et nous avons tenté de leur fournir les plans de financements les plus adaptés. Voici les projets par thématiques :



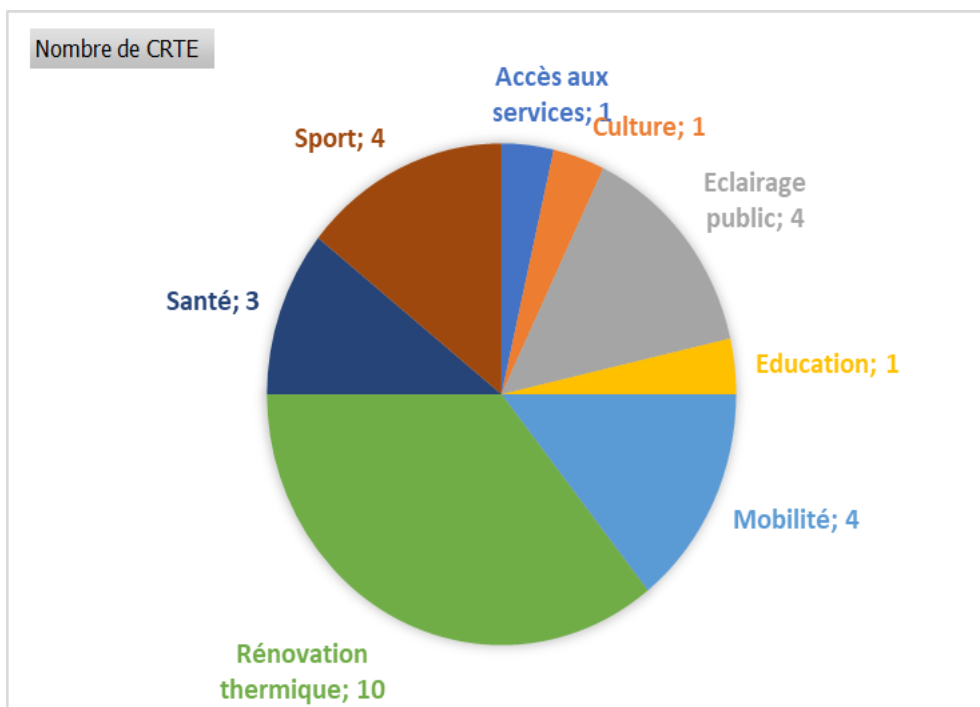


## Axes prioritisés par la CCVC

Dans un objectif de priorisation des sujets, la CCVC a souhaité se concentrer sur certaines thématiques :

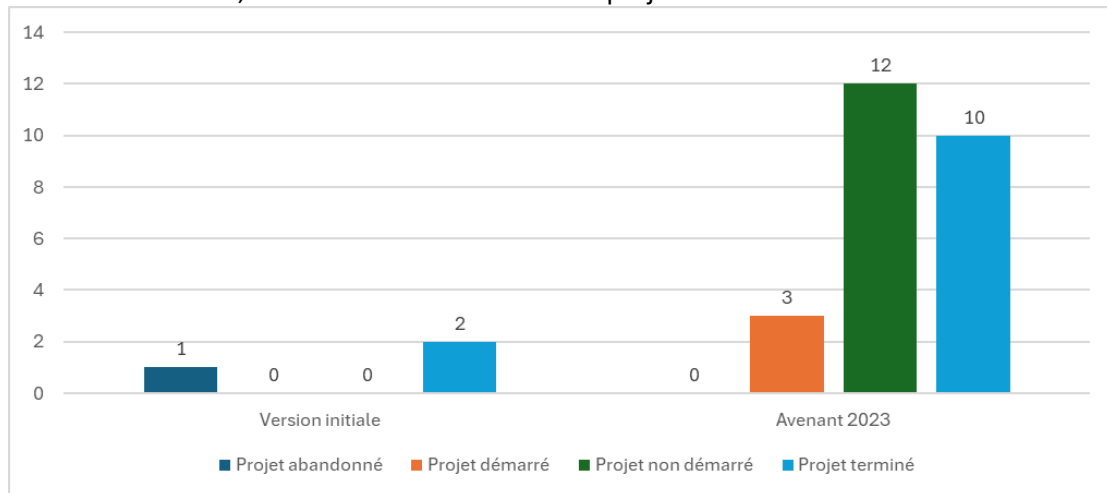
- **Accompagner la transition des mobilités**
  - Développement de services de proximité
  - Revitalisation des centre bourgs
  - Favoriser l'intermodalité
  - Développer les infrastructures cyclables et les mobilités douces
  - Accompagner les usages du vélo
  - Mise en place de bornes de recharges électriques
- **Œuvrer à la transition écologique et énergétique des territoires**
  - Changement des éclairages
  - Réduire et compenser les consommations énergétiques
  - Facilitation de l'usage des mobilités douces
  - Maitriser le développement urbain
  - Eduquer, informer et promouvoir la sobriété énergétique

N'ont été intégrés au CRTE uniquement les projets matures disposant d'un chiffrage et d'un calendrier de réalisation précis :

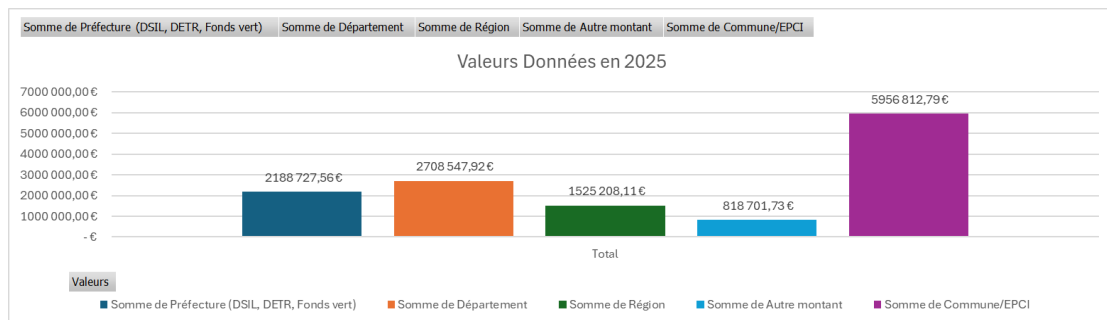




Lors du COPIL 2025, voici l'état d'avancement des projets des deux avenants réalisés :



Les projets intégrés ont été en moyenne subventionnés à 56,88%, avec de fortes disparités selon les thématiques plus ou moins soutenues par des appels à projets. Voici les répartitions des financements.





## Les outils créés pour le CRTE

Des outils d'accompagnements ont été fournis aux communes afin de mener à bien leurs projets :

### Le guide des aides CRTE

Le guide des aides CRTE, avec une première sortie en mars 2022, puis mis à jour annuellement.

Le but de ce guide étant de centraliser par thématique les partenaires financiers, avec leur taux de subventionnement, les plafonds et planchers d'aides ainsi que le lien cliquable direct vers les appels à projets pour en vérifier les spécificités.



Nom de l'appel à projet	Parteur	Taux	Valeur min	Valeur max	Commentaire
Étude, travaux publics et demi-pension Éducation, Enseignement	Département	15%		1500 000 par école en groupe scolaire	Page 22
Équipement public Construction, Rénovation, Extension, Entretien,	Département	67%		2 000 000 Construction 1 000 000 Rénovation	Page 48
Renovation pour la rénovation énergétique des bâtiments publics	Département	+50% à -50% de contribution +20% à -60% de contribution			Page 49
Éclairage public	Département	65%		100 000	Page 23
Bâtiments publics adaptés	Région	50% à -50% de contribution		400 000	Page 4
Bâtiments publics adaptés	Région	50%		100 000	
Amélioration énergétique des bâtiments publics (rénovation énergétique)	PNR	40%		30 000	Page 25
Amélioration énergétique des bâtiments publics (rénovation)	PNR	70%		30 000	Page 25
Développement des circuits courts locaux et soutien des commerces	PNR	40-50%	1500	30000-60000	Page 27

A jour au 11/04/2025











La Préfecture du Val d'Oise a complété ces informations en avril 2025 avec la publication de la « [Cartographie de l'Ingénierie dans le Val d'Oise](#) »

### Dossier type de demande de subvention :
















Il a été constaté que de nombreuses communes rencontrent des difficultés dans le montage des dossiers de subvention. Pour pallier cela, un dossier type a été réalisé et leur a été envoyé début 2025. Il contient l'ensemble des modèles nécessaires au dépôt de subvention, avec, surligné en jaune, ce qu'ils doivent modifier pour les personnaliser.







### Dossier type

-  1 - DEPÔT DEMANDE
-  2 - NOTIFICATION ET DOCT
-  3 - DDE VERSEMENT
-  0 - Trame présentation pochette
-  1 - Trame présentation pochette DEPOT DEMANDE
-  2 - Trame présentation pochette NOTIFICATION
-  3 - Trame présentation pochette DDE VERSEMENT
-  4 - Trame présentation pochette STAGIAIRE
-  GESTION DES DEMANDES SUBVENTIONS
-  GESTION DES DEMANDES SUBVENTIONS

### Pièces dépôt de demande

-  0 - Liste des pièces à fournir Département
-  0 - Liste des pièces à fournir DSIL DETR
-  1 - Courrier de demande de subvention département
-  2 - Délibération
-  3 - Note d'opportunité
-  4 - Plan de situation plan de masse
-  5 - Budget prévisionnel du projet
-  6 - Documents photographiques
-  7 - Situation juridique du terrain
-  8 - Plan de financement avec financeurs DETR
-  9 - calendrier prévisionnel
-  10 - Demande avis ABF non signé
-  Lettre d'engagement CAR Département
-  Région - Attestation de non commencement des travaux non signé
-  Région - CAR - Nom Commune - échéancier financier avec CD95

La partie demande de versement de la subvention est également prête à compléter avec leurs données.

-  Certificat d'achèvement
-  CONSEIL REGIONAL IDF - DEMANDE DE VERSEMENT - ETAT DES DEPENS.
-  CONSEIL REGIONAL IDF - DEMANDE DE VERSEMENT DE SUBVENTION - E
-  DEMANDE ACOMPTE département

Ce sont des modèles, il est toujours possible que des organismes demandent des pièces complémentaires.

Aucun projet n'a été ajouté à l'avenant 2025. Nous attendons la nouvelle mandature pour faire le point avec les conseils municipaux et leur vision politique horizon 2032.





## Chronologie de la démarche :

- Convention d'initialisation signé avec l'État en date du 1 er juillet 2021
- Réunion de cadrage CRTE 12/05/2022
- Mise au point CRTE CCVC nouveau vice-président à l'environnement 17/10/2022
- COPIL CRTE CCVC 22/03/2023
- Travail sur les fiches actions CRTE 17/10/2023
- Echange autour des CRTE de la CCVVS et de la CCVC 22/11/2023
- Point projets CRTE CCVC/Région IDF 24/04/2024
- COTECH CRTE CCVC 25/04/2024
- COPIL CRTE 19/09/2024
- Point CRTE avec la Préfecture 15/01/2025
- Rencontres CRTE : Brignancourt, Le Heaulme, Us, Neuilly en Vexin, Ableiges 01/07/2025
- COTECH CRTE 06/11/2025
- COPIL CRTE 04/12/2025



## Les actions par thématiques

Comme évoqué plus haute, le Plan Climat Air Energie Territorial (PCAET) étant l'élément central de la politique de l'intercommunalité, nous suivons le même plan pour le développement par thématiques de ce rapport. L'objectif étant de faire un état des lieux des actions réalisées sur le territoire, en lien avec la communauté de communes, mais pouvant être portée par d'autres acteurs.

### Axe 1 : Habitat et urbanisme

#### Action H1 : Pérenniser et étendre les dispositifs d'accompagnement des particuliers à la rénovation énergétique

##### Val d'Oise Rénov'

Le développement, entre 2021 et 2024, du service public de la rénovation énergétique en Val d'Oise a permis de mobiliser et de fédérer de nouveaux moyens en mesure d'assurer un service neutre et gratuit d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rénovation énergétique des logements.

En 2023, les Ministres de la Transition énergétique, de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires et de la Ville et du Logement ont souhaité améliorer l'articulation entre la rénovation énergétique et la rénovation de l'habitat au sens large (précarité, habitat indigne, maintien à domicile...) en déployant un Service Public de la Rénovation et de l'Habitat (SPRH), "France Rénov'".

La convention de PIG Pacte territorial France Rénov' (PT-FR') a ainsi pour ambition de s'appuyer sur la coordination et la coopération entre l'ensemble des acteurs publics, associatifs et professionnels construits depuis 4 ans pour déployer le programme SARE et sur les politiques locales de l'habitat portées par les intercommunalités du territoire pour construire ce nouveau SPRH en Val d'Oise.

La convention du programme SARE (Service d'Accompagnement à la Rénovation Energétique) à été signée le 09 juin 2021.

*Val d'Oise Rénov' implique des acteurs à plusieurs niveaux : le Département, la CCVC, et le PNR pour la mise en oeuvre opérationnelle*

Les modalités concrètes seront à définir au fur et à mesure en fonction de l'évolution des directives et soutiens nationaux

Le service propose un accompagnement via plusieurs actes métiers :

A1 : information de premier niveau

A2 : conseil personnalisé

A3 : audit énergétique

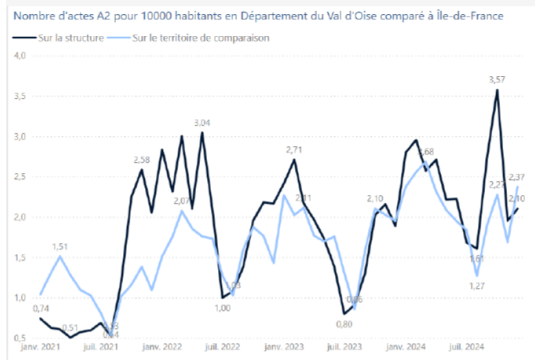
A4 : accompagnement travaux

A4bis : accompagnement travaux rénovation globale

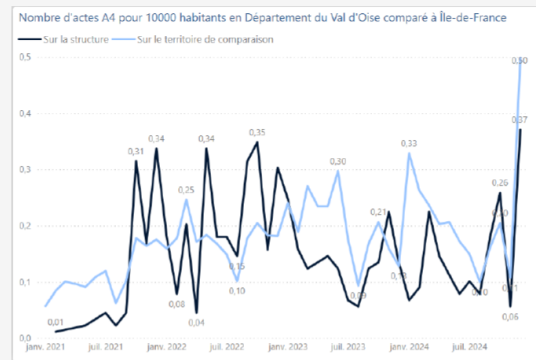


## Bilan d'activité du programme SARE

### Bilan d'activité 2021-2024 Val d'Oise Rénov'



Comparaison des tendances avec l'Île-de-France  
A2 - 2021/2024



Comparaison des tendances avec l'Île-de-France  
A4 - 2021/2024

5

Evolution en Convention de Pacte 2025-2027 avec l'intégration des sujets d'adaptation des logements à la perte d'autonomie, logement insalubres...

Au niveau départemental, voici le bilan financier du conseil :

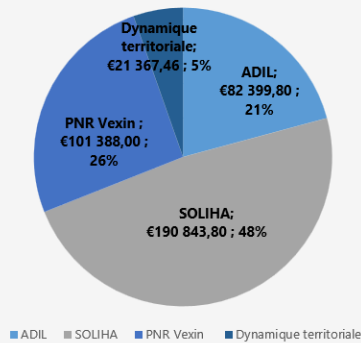
### Financement CEE mobilisé pour l'activité réalisée en 2024 par structures de conseil

OPERATEUR	A1	A2	A2 Copro	A4	A4 Copro	A4 Bis Copro	B1	B2	A1	A2	A2 Copro	A4	A4 Copro	A4 bis Copro	B1	B2	Total CEE actes €	CEE validé au Copil de MAI + NOV	Permanences	Validation Copil MAI 2024 CEE
ADIL95	918	1586	28						3 672 €	38 400 €	2 100 €	- €	- €	- €	- €	- €	44 172 €	37 034 €	4 536 €	11 674 €
SOLIHA	828	547	41	68	10	6	1		3 312 €	13 675 €	3 075 €	27 200 €	20 000 €	24 000 €	- €	300 €	91 562 €	62 237 €	6 237 €	35 562 €
PNR Vexin français	205	442	76						820 €	11 050 €	- €	30 400 €	- €	- €	- €	- €	42 270 €	37 990 €	- €	4 280 €
CMA							52	10	- €	- €	- €	- €	- €	- €	1 300 €	3 000 €	4 300 €	3 650 €	- €	650 €
<b>TOTAUX</b>	<b>1951</b>	<b>2525</b>	<b>69</b>	<b>144</b>	<b>10</b>	<b>6</b>	<b>52</b>	<b>11</b>	<b>7 804 €</b>	<b>63 125 €</b>	<b>5 175 €</b>	<b>57 600 €</b>	<b>20 000 €</b>	<b>24 000 €</b>	<b>1 300 €</b>	<b>3 300 €</b>	<b>182 304 €</b>	<b>140 911 €</b>	<b>10 773 €</b>	<b>52 166 €</b>

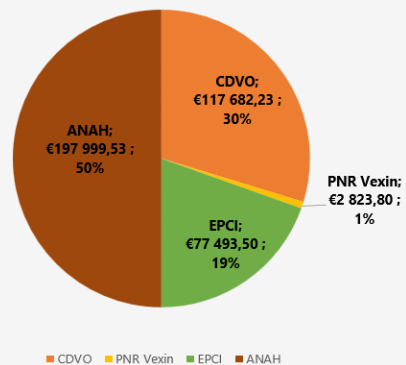
2025

### Fonds mobilisés à ce jour : 395 999,06 €

#### Répartition par usages



#### Répartition par financeurs



## Action H2 : Renforcer la communication auprès des particuliers sur le sujet de la rénovation énergétique

### Val d'Oise Rénov'

Communication fournie par le département concernant Val d'Oise Rénov' affichée sur le site de la communauté de communes Vexin Centre, avec une mise à disposition des flyers

Lien vers la page de présentation Départementale : [Val d'Oise Renov - Département du Val d'Oise](#)



## Action H6 : Encourager l'urbanisme vertueux

Le schéma directeur de la région Île-de-France (SDRIF) est un document d'aménagement et d'urbanisme qui donne un cadre à l'organisation de l'espace francilien.

Comme le prévoit l'article L.123-1, ce schéma « a pour objectif de maîtriser la croissance urbaine et démographique et l'utilisation de l'espace tout en garantissant le rayonnement international de cette région.

Il précise les moyens à mettre en œuvre pour corriger les disparités spatiales, sociales et économiques de la région, coordonner l'offre de déplacement et préserver les zones rurales et naturelles afin d'assurer les conditions d'un développement durable de la région. Sa révision a eu lieu durant la mandature avec horizon 2040.

La CCVC y a participé via ses contributions lors des réunions :

- Atelier SDRIF-E Val d'Oise 03/10/2022
- Contributions aux maires sdrif-e 30/11/2022
- Réunion de révision du SDRIF-E au CD95 19/04/2023
- Invitation réunion SDRIF-E et stratégie territoriale 16/01/2024



## Axe 2 : Mobilités

### Action M1 : Mettre en Œuvre un Plan De Mobilité Simplifié (PDMS)

#### Un outil stratégique à l'échelle intercommunale

Le Plan de Mobilité Simplifié (PDMS) a pour objectif de **définir une stratégie** de mobilité cohérente à l'échelle de la Communauté de Communes Vexin Centre pour les **10 à 15 prochaines années**. Si la durée de validité usuelle d'un PDMS est de l'ordre de 10 ans, le choix a été fait ici de prolonger la temporalité à 15 ans afin de donner une vision stratégique de long terme. Cette ambition suppose toutefois de revisiter régulièrement les orientations retenues, afin d'en assurer la pertinence au regard des évolutions du territoire.

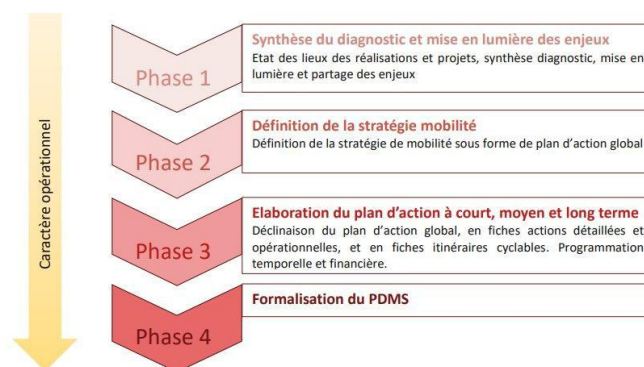
#### Une démarche structurée en trois grandes étapes

La construction du PDMS repose sur une méthodologie en trois temps. Un état des lieux approfondi du territoire permet tout d'abord d'identifier les principaux enjeux de mobilité. Sur cette base, une stratégie est élaborée : elle fixe les ambitions, le cap politique et un scénario d'orientation, avec une attention particulière portée aux modes actifs. Enfin, un plan d'action est défini, décliné en fiches actions concrètes et opérationnelles.

#### Un cadre de dialogue et de mobilisation

Au-delà de sa vocation technique, le PDMS est un outil de dialogue territorial. Il permet de mobiliser l'ensemble des acteurs concernés, collectivités, opérateurs, acteurs économiques et société civile, autour d'une vision partagée de la mobilité. Ce cadre favorise la coordination des actions, la mutualisation des efforts et une gouvernance adaptée aux enjeux locaux.

Suite à la démarche de diagnostic, visite de terrain, consultation des différents partenaires, nous avons élaboré un plan d'action allant jusqu'à 15 ans. Ce notamment pour étaler la réalisation des 3 itinéraires cyclables à déployer sur le territoire.



Il en est ressorti 4 orientations, explicités en 9 axes, détaillées en 16 fiches actions. L'objectif étant de d'avoir un impact sur l'ensemble des typologies de mobilités du territoire.

## Les orientations stratégiques

Orientation stratégique	Axes de mise en œuvre	Fiches actions
<b>I- Favoriser les alternatives à la voiture solo pour l'accès aux aménités du quotidien</b>	<b>A- Au sein de la communauté de communes</b>	1. Développer le covoiturage 2. Renforcement des services de TAD 3. Élaborer un plan vélo et modes actifs hiérarchisé
	<b>B- Dans les centres bourgs</b>	4. Développer le stationnement tout modes
<b>II- Bâtir un écosystème territorial d'acteurs pour la mobilité de demain</b>	<b>C- Depuis et vers les territoires voisins</b> <i>Cergy/Pontoise et autres CC</i>	5. Développer l'intermodalité par un maillage de hubs de mobilité
	<b>D- Gouvernance</b> <i>Co-construire entre les acteurs du territoire</i>	6. Mettre en place une gouvernance mobilité
<b>III- Agir en faveur d'une mobilité pour tous et durable</b>	<b>E- Communication</b> <i>Accompagnement aux changements de comportements</i>	7. Valoriser et renforcer l'existant 8. Déployer un plan d'accompagnement et de formation
	<b>F- Mettre en œuvre le droit à la mobilité</b>	9. Améliorer l'accessibilité du territoire pour les publics vulnérables 10. Développer l'attractivité touristique du territoire
<b>IV- Plan vélo et modes actifs hiérarchisé</b>	<b>G- Promouvoir le tourisme</b> <i>Développer des opportunités de mobilité adaptées.</i>	11. Itinéraire A 12. Itinéraire B 13. Itinéraire C
	<b>H- Itinéraires modes actifs détaillés</b>	14. Sécurisation des itinéraires à destination des établissements scolaires 15. Apaisement des centres-bourgs 16. Charte des aménagements cyclables
	<b>I- Développement des modes actifs dans le territoire</b>	

Parmi les thématiques abordées, un volet mobilité cyclable occupe une part importante du plan. Nous avons voulu rendre lisible le maillage territorial ainsi que les continuités de circulation afin que les équipements soient réalisés de manière cohérente.

## Le plan cyclable

**H- Itinéraires modes actifs détaillés**  
Un plan cyclable sur 3 mandats

<b>OBJECTIF</b>	Permettre une pratique sécurisée et quotidienne du vélo sur les itinéraires identifiés
<b>ACTEURS</b>	Maître d'ouvrage : CCVC Partenaires : Communes, département
<b>CONTEXTE</b>	Au sein du territoire de la CC Vexin Centre, la pratique du vélo augmente. Les infrastructures restent insuffisantes générant une forte sensation d'insécurité pour les cyclistes, mineurs particulièrement.
<b>DESCRIPTION DE L'ACTION</b>	<p>21 itinéraires quotidiens ont été identifiés, avec des calendriers de réalisation différents selon leur pertinence.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 3 itinéraires court terme représentant 23 km de linéaires à sécuriser (détaillés par la suite) ;</li> <li>- 7 itinéraires moyen terme représentant 22 km de linéaires à sécuriser ;</li> <li>- 5 itinéraires long terme représentant 22 km de linéaires à sécuriser ;</li> <li>- 6 itinéraires représentant 28 km de linéaires qui pourraient être pertinents à très long terme de sécuriser.</li> </ul> <p>Trois itinéraires font l'objet de fiches détaillées explicitant les aménagements recommandés sur chaque section : Marines &lt;-&gt; Santeuil ; Nucourt &lt;-&gt; Cléry-en-Vexin et Vigny &lt;-&gt; Pontoise.</p>
<b>ENJEUX ASSOCIÉS</b>	Mettre en place un plan vélo avec un réseau sécurisé et interconnecté, tout en aménageant des espaces piétons adaptés pour encourager la marche. Réduire la vitesse des véhicules dans les zones résidentielles et scolaires pour garantir la sécurité des usagers vulnérables, comme les piétons et cyclistes.

61

Pour des raisons de réalité temporelles et financières, seul un détail précis pour trois itinéraires ont été réalisés. Ces investissements devraient déjà mener la politique cyclable jusqu'à 2035. Pour chaque itinéraire, plusieurs options ont été étudiées. L'itinéraire privilégié a été approfondi tandis que la variante reste visible sur la carte mais n'a pas été détaillé.



FICHE 11 : Itinéraire A

Section 1: Chemin agricole Marines – Rue de la Mairie Brignancourt



Longueur section  
**2,5 km**



Court terme  
**2026**



Coût total :

Section 1	Investissement	Fonctionnement annuel
avec stabilisé	110 790 €	14 500 €
avec enrobé	153 290 €	4 000 €

LOCALISATION Depuis l'Ouest de la rue du Goulet (Marines) jusqu'au centre de Brignancourt via la rue de la Mairie

ACTEURS MOA : CCVC  
Partenaires : Communes de Marines et de Brignancourt, PNR

AMÉNAGEMENT ACTUEL

- Chemins agricoles
- Emprise : entre 3,5 et 4m
- Tunnel sous la RD 915 existant

DESCRIPTION DE L'AMÉNAGEMENT PROPOSÉ

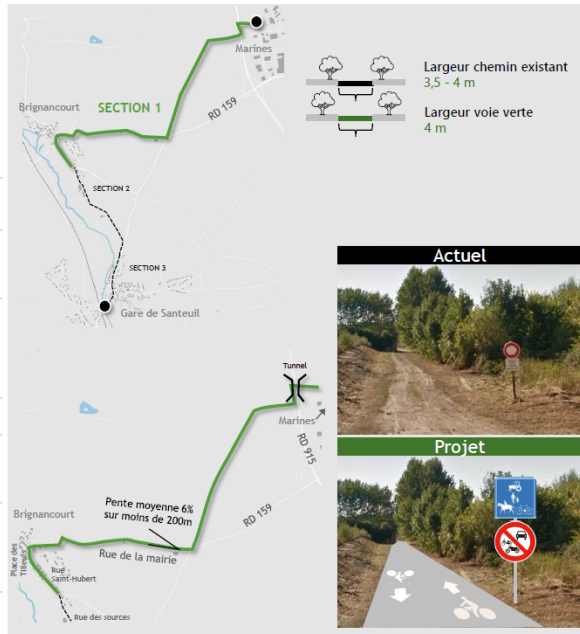
Chemin agricole partagé, interdit à la circulation sauf ayant droit :

- Piétons, cyclistes, cavaliers, engins agricoles ;
- 4m de largeur ;
- Circulation dans les deux sens ;
- Revêtement : enrobé ou stabilisé pour la circulation des tracteurs.

INTERSECTIONS Aucune

DIFFICULTÉS À SURMONTER Dans le centre de Brignancourt, mettre en place des pictogrammes vélo pour privilégier l'usage et du jalonnement pour la continuité entre les deux voies vertes.

SIGNALISATION



## La programmation financière :



### Détail de la programmation financière et temporelle des actions mobilité générale

	2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032		2033		2034		2035	
	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	FCT.
Favoriser les alternatives à la voiture solo pour l'accès aux aménités du quotidien																				
Développer le couverturage	Corollage de rabattement																			
	Etablir un Darty élargi les publics visés		3 000 €		3 000 €		3 000 €													
Renforcer les services de TAD	Navette de rabattement régulière																			
	Engager un budget annuel pour l'investissement, le fonctionnement vélo et les études d'itinéraires.																			
Développer le stationnement tout modes	Développer le stationnement vélo sur le territoire		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €	
	Site internet de recensement de l'offre		10 000 - 20 000																	
Développer l'intermodalité par un maillage de hubs de mobilité	Mise en place de pôle de mobilité																			
	Développer le stationnement tout modes		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €		3 000 - 6 000 €	
Bâtir un écosystème territorial d'acteurs pour la mobilité de demain																				
Mettre en place une gouvernance mobilité		0,13 ETP		0,13 ETP		0,13 ETP		0,13 ETP		0,13 ETP		0,13 ETP		0,13 ETP		0,13 ETP		0,13 ETP		0,13 ETP
Valoriser et renforcer l'existant		0,13 ETP + budget matériel à définir		0,13 ETP + budget matériel à définir		0,13 ETP + budget matériel à définir		0,13 ETP + budget matériel à définir		0,13 ETP + budget matériel à définir		0,13 ETP + budget matériel à définir		0,13 ETP + budget matériel à définir		0,13 ETP + budget matériel à définir		0,13 ETP + budget matériel à définir		0,13 ETP + budget matériel à définir
Déployer un plan d'accompagnement et de formation																				
Agir en faveur d'une mobilité pour tous et durable																				
Améliorer l'accessibilité du territoire pour les publics vulnérables		0,03 ETP																		
Développer l'attractivité touristique du territoire		ETP mutualisé avec action 5		0,03 ETP		0,03 ETP		0,03 ETP		0,03 ETP		0,03 ETP		0,03 ETP		0,03 ETP		0,03 ETP		0,03 ETP



	2026		2027		2028		2029		2030		2031		2032	2033	2034	2035
	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	FCT.	INV.	INV.	INV.	INV.
<b>Itinéraire A</b>																
section 1	Stabilité				88 400 €	14 500 €		14 500 €		14 500 €		14 500 €	14 500 €	14 500 €	14 500 €	14 500 €
	Errobé				130 900 €	4 000 €		4 000 €		4 000 €		4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
section 2	Voie verte				6 950 €											
section 3	Zone 30 aménagée				15 440 €											
<b>Itinéraire B</b>																
section 1	Zone 30 aménagée						40 140 €									
section 2	Stabilité						463 400 €	14 500 €		14 500 €		14 500 €	14 500 €	14 500 €	14 500 €	14 500 €
	Errobé						505 900 €	4 000 €		4 000 €		4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €	4 000 €
section 3	Stabilité						12 800 €	1 740 €		1 740 €		1 740 €	1 740 €	1 740 €	1 740 €	1 740 €
	Errobé						17 900 €	400 €		400 €		400 €	400 €	400 €	400 €	400 €
section 4	Apaisement						25 500 €									
<b>Itinéraire C</b>																
section 1	Pictogrammes vélo				500 €											
section 2	Stabilité				59 500 €	3 400 €		3 400 €		3 400 €		3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €	3 400 €
	Errobé				69 700 €	960 €		960 €		960 €		960 €	960 €	960 €	960 €	960 €
section 3	Apaisement				23 400 €											
section 4	Stabilité				203 550 €	8 700 €		8 700 €		8 700 €		8 700 €	8 700 €	8 700 €	8 700 €	8 700 €
	Errobé				229 050 €	2 400 €		2 400 €		2 400 €		2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €	2 400 €
section 5	Stabilité						229 100 €	13 920 €		13 920 €		13 920 €	13 920 €	13 920 €	13 920 €	13 920 €
	Errobé						269 900 €	3 840 €		3 840 €		3 840 €	3 840 €	3 840 €	3 840 €	3 840 €
section 6	Stabilité							183 117 €	7 847 €	183 117 €	15 695 €	180 666 €	23 780 €	23 780 €	23 780 €	23 780 €
	Errobé							206 118 €	2 165 €	206 118 €	4 330 €	212 364 €	6 560 €	6 560 €	6 560 €	6 560 €
	Achat des terres															
section 7	Interdiction de circuler				1 400 €											
	Création rampe															
<b>collège de Vigny</b>																
voie verte	Stabilité	71 700 €	4 350 €		4 350 €		4 350 €		4 350 €		4 350 €	4 350 €	4 350 €	4 350 €	4 350 €	4 350 €
	Errobé	84 500 €	1 200 €		1 200 €		1 200 €		1 200 €		1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €	1 200 €
stationnement					800 €											
parcings					40 000 €											
sécurisation des traversées					8 600 €											
TOTAL CYCLABLE ANNUEL POUR LA CC	Stabilité	122 550 €	4 350 €	283 950 €	7 820 €	339 890 €	44 950 €	261 057 €	69 037 €	183 117 €	76 885 €	180 666 €	24 970 €	24 970 €	24 970 €	24 970 €
	Errobé	135 300 €	1 200 €	319 650 €	2 160 €	423 190 €	12 400 €	289 958 €	19 045 €	206 118 €	21 210 €	212 364 €	23 440 €	23 440 €	23 440 €	23 440 €
	Stabilité	126 900 €		291 780 €		384 840 €		330 894 €		260 002 €		273 634 €				
	Errobé	134 500 €		321 810 €		435 590 €		309 003 €		227 328 €		235 804 €				
	Sécurisation du collège de Vigny															
	Mobilité de l'itinéraire C (voie verte le long de la visonze)															
	Itinéraire A															
	Itinéraire B															
	Itinéraire C complètement réalisé															
		2026	2027	2028	2029	2030	2031	2032	2033	2034	2035					

Chronologie de la démarche :

- Réunion avec le cabinet Explain 06/01/2025
- Atelier PDMS consultation 23/01/2025
- Entretien avec le collège de Vigny 03/02/2025
- Entretien avec le département 07/02/2025
- Entretien avec le PNR 07/02/2025
- COTECH Diagnostic 11/03/2025
- COPIL Diagnostic 06/03/2025
- Atelier Stratégie 12/03/2025
- COTECH Stratégie 31/03/2025
- COPIL Stratégie 10/04/2025
- COTECH Plan d'action 24/04/2025
- COPIL Plan d'action 28/04/2025
- Visite de terrain 15/05/2025
- Atelier fiches actions 15/05/2025
- Point fiches actions 03/06/2025
- COTECH fiches action 12/06/2025
- COPIL fiches action 19/06/2025
- COTECH PDMS 03/09/2025
- Bureau des Maires 11/09/2025
- Conseil communautaire 18/09/2025

Perspectives :

Réseau point nœud ?



## Action M2 : Amélioration du service de transports en commun

En mai 2025, la société Transdev a présenté dans ses locaux, en lien avec Île-de-France Mobilités, les nouveaux circuits de transports en bus prévus pour les quatre années à venir.

Si certaines évolutions sont positives — notamment la mise en circulation de bus le dimanche pour certaines lignes — d'autres points suscitent interrogations, voire préoccupations :

- **L'extension de la ligne 95-08** de Chars à Magny-en-Vexin en passant par une commune de l'Oise, alors qu'une desserte de communes de notre territoire, comme Le Bellay-en-Vexin ou Nucourt, aurait -sans doute, pu être envisagée.
- **Le terminus des lignes 95-22 et 95-23** désormais fixé à Cergy-le-Haut, alors qu'il se faisait jusqu'à présent à Pontoise. Ce changement pénalise les élèves scolarisés à Pontoise : ceux-ci devront désormais effectuer une correspondance et acheter un ticket complémentaire pour le tronçon Cergy-le-Haut > Pontoise, la carte "Optile" ne couvrant pas cette partie du trajet.

Ces propositions n'ayant pas fait l'objet d'une concertation avec la CC Vexin Centre, nous estimons indispensable de solliciter une réunion avec Transdev et Île-de-France Mobilités afin de faire valoir nos observations.

À cette fin, nous ont été invités à compléter un fichier avec les remarques et besoins spécifiques à votre commune. Ce recueil nous permettra de porter une voix collective et argumentée lors de l'échange à venir.

## Action M5 : Améliorer la qualité de l'air

### Diffusion de la qualité de l'air

Suite au PCAET la Communauté de Communes Vexin Centre, a mis sur [son site internet](#) la qualité de l'air en temps réel. En effet le territoire dispose d'une station de mesure permanente à Frémainville.



## Installations de bornes de recharges

Le SDEVO a effectué une campagne d'installations de bornes de recharges sur le territoire.

Liste des communes équipées :

- Boissy l'Aillerie
- Marines
- Seraincourt
- Ableiges
- Sagy
- Us
- Avernes
- Vigny
- Grisy les Plâtres
- Cormeilles en Vexin
- Frémécourt
- Théméricourt
- Santeuil
- Chars

### Déploiement d'IRVE dans le Val d'Oise (95) pour le SDEVO - EPI - SOCIÉTÉ D'INGÉNIERIE

## Action M6 : Développer le covoiturage

Le covoiturage est l'utilisation conjointe et organisée (à la différence de l'auto-stop) d'un véhicule, par un conducteur non professionnel et un ou plusieurs tiers passagers, dans le but d'effectuer un trajet commun.

Il procure des avantages individuels (économiser les dépenses de carburant et de maintenance, agrémenter les voyages, développer le lien social) et collectifs (augmenter le taux de remplissage des véhicules, diminuer les embouteillages, la pollution et les accidents de la route). Le covoiturage est de ce fait fortement encouragé par les autorités, notamment lors des pics de pollution. Il semble d'autant plus pratiqué que le prix du carburant augmente ou en cas de grève des transports.

La communauté de communes Vexin Centre a expérimenté la mise en relation grâce à [Vexin Centr'aide](#) ou par le biais de [Covoit'ici](#) (initiative portée par le Conseil Départemental du Val d'Oise et le Parc Naturel Régional du Vexin français). Covoit'ici a été initié en 2015 par la « convention de consortium aux fins du déploiement expérimental de stations de covoiturage ». Le compte-rendu de réunion du copil du 27 mars 2019 évoquait :

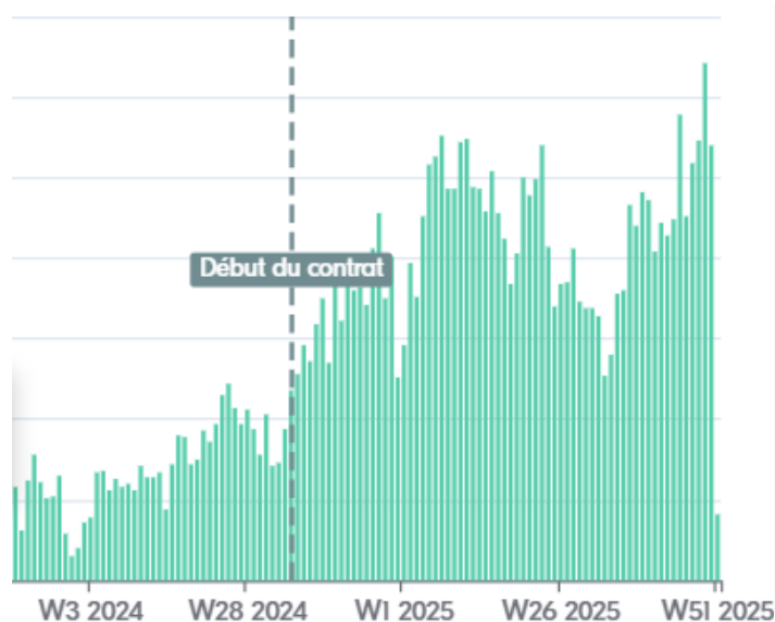
« Commune d'Ableiges : La commune souhaite partager son retour d'expérience sur le covoiturage. Il existait auparavant du covoiturage sauvage avec du stationnement sur la voirie communale. Pour sécuriser cette pratique, une aire de covoiturage d'une quinzaine de place a été mise en place en parallèle de l'instauration d'une zone bleue pour éviter le stationnement longue durée sur la voirie. L'aire de covoiturage rencontre un important succès, notamment pour les automobilistes se rendant à la gare de Cergy-le-Haut. »



Le projet a tout de même été arrêté à cause d'une fréquentation trop faible. Nous n'avons pas de documents internes précisant les chiffres mais nous pouvons lire dans [Le Parisien](#) en janvier 2021 : « Dans le Vexin, les stations restent très peu utilisées. Seuls 200 passagers différents les ont empruntées depuis le début de Covoit-ici. » Nous poussons tout de même l'expérimentation car cela répond à un vrai besoin en zone rurale », estime Rémi Montaud. « Il s'agit de changements de comportements qui s'inscrivent dans la durée. C'est dur de convaincre des habitants de lâcher leur voiture. »

En septembre 2024, la CCVC signe une convention avec la plateforme [BlaBlaCar Daily](#). Ce partenariat avait pour objectif de développer le covoiturage via une communication conjointe et un financement des voyages par Ile de France mobilités et BlaBlaCar Daily. Soit concrètement, pour 20km de transport, 2€ pour les conducteurs et la gratuité pour les passagers.

Nous avons pu observer une augmentation du nombre de trajets avec un passage de moins de 100 par semaine à environ 250. Chaque trait du diagramme représente 50 voyages.



Ile de France mobilité a notifié un autre opérateur courant 2025 afin de développer le covoiturage directement via leur application « IDF Mobilités ». L'ensemble de leurs financements seront donc redirigés vers les trajets les usagers de leur plateforme.

De ce fait, nous n'avons pas renouvelé le partenariat avec BlaBlaCar Daily. Ces derniers nous proposaient de continuer avec une compensation des trajets anciennement financés par IDFM à la charge de la CCVC. Cela ayant représenté 10 355 trajets en covoiturage pour 28 877 € d'indemnisation pour la période s'étalant de septembre 2024 à septembre 2025, durée de la convention.

Perspectives :

Suivi de l'évolution du covoiturage mis en place avec IDFM et moyens de s'adapter et de l'améliorer sur notre territoire.



## **Axe 3 : Agriculture et espaces naturels**

### **Action A2 : Soutenir la distribution de produits locaux et des circuits courts**

#### **Signature du Plan Alimentaire Territorial (PAT)**

En 2020-2021, la Communauté d'Agglomération de Cergy-Pontoise (CACP) et le PNR du Vexin français proposent la co-construction d'une démarche de Plan Alimentaire de Territoire (PAT), afin de penser l'alimentation dans sa globalité à l'échelle du territoire.

Il vise à construire une politique agricole et alimentaire globale en mobilisant l'ensemble des acteurs : producteurs, transformateurs, distributeurs, collectivités territoriales, société civile et consommateurs.

Pour cela, le PAT s'appuie sur la diversité des initiatives existantes afin de les valoriser, les articuler et les développer.

Il permet d'aborder les thématiques liées à la production agricole (installation agricole, fonctionnalité des exploitations, développement d'une offre de produits locaux, préservation des ressources naturelles...), à la transformation alimentaire, au gaspillage alimentaire, à la justice sociale, à l'éducation alimentaire, à la restauration collective...

La Communauté de Communes Vexin Centre y participe via les différentes réunions, la communication et le potentiel portage de projets.

#### **Mise en place d'une cuisine centrale inter-intercommunale**

La Communauté de Communes Vexin Val de Seine a étudié en 2021 la faisabilité d'une cuisine centrale intercommunale sur leur périmètre via la l'intervention du cabinet « Cantines Responsables » ainsi que d'un stagiaire. Chacun des ces deux intervenants ont rendu un rapport. Les élus ont ensuite statué sur le fait que leur seul EPCI ne permettait pas d'amortir l'investissement sur un nombre suffisant de repas.

L'idée d'élargir le projet aux autres intercommunalités du Vexin s'est concrétisée en septembre 2022 par l'organisation d'une réunion commune avec la CC Vexin Val de Seine, la CC Vexin Centre et la CC Sausseron Impressionnistes. Ce rapprochement permettait à l'époque de passer de 1 725 repas scolaires sur la CCVVS à 6 811 repas sur les 3 EPCI. Une étude préalable sur le nouveau périmètre avait été évoquée.

Une seconde réunion s'est tenue à la maison du Parc de Théméricourt le 12 décembre 2024. Dans le cadre du PAT, le PNR propose d'effectuer une étude, financée à hauteur de 70% par un appel à projet de la DRIAAF. Le reste à financer serait de 15 000 € soit 5 000 € par EPCI. Les élus ont souhaité laisser la nouvelle mandature de 2026 lancer l'étude plutôt que de leur imposer le projet.

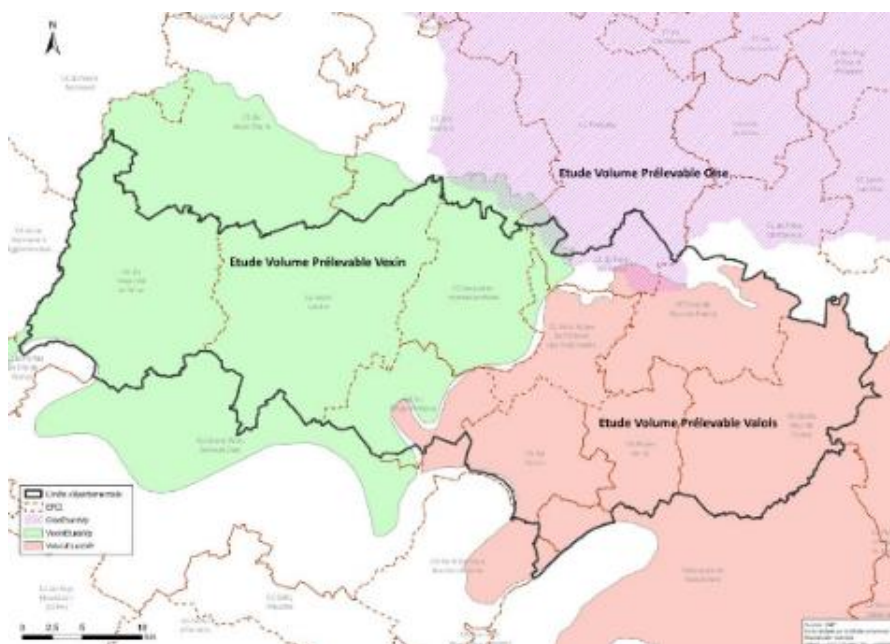
## Axe 4 : Gestion de l'eau et des risques naturels

### Action G1 : Mettre en œuvre un Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Le premier comité de suivi élargi concernant l'étude des volumes prélevables dans le Vexin s'est tenu le 15 septembre 2025.

Cette étude concerne la masse d'eau HG107 qui s'étend sur notre territoire, ainsi que plusieurs territoires voisins, EPCI, départements et régions.

- Département du Val d'Oise (pilote de la phase de concertation)
- BRGM - Bureau de Recherches Géologiques et Minières - (responsable des phases 2 et 3 : état des lieux des ressources et des usages)
- EPCI voisins, Région Île-de-France, et services de l'État (DRIEE, Agence de l'Eau)
- Associations locales, dont la vôtre, et usagers (agriculteurs, industriels, collectivités)



L'étude s'articulera en quatre phases réparties entre 2025 à 2027. La première, pilotée par le département portera sur la concertation. Les deuxième et troisième phases, prises en charge par le par le BRGM consisteront en un état des lieux des ressources et des usages. Enfin la quatrième phase visera à établir un diagnostic des enjeux biologiques des cours d'eaux.



Un premier schéma conceptuel du fonctionnement de la masse d'eau avec des visuels cartographiques sera réalisé. Les débits biologiques seront déterminés en 2026-2027.

À ce jour, aucun SAGE n'existe sur le territoire du Vexin, contrairement à l'Est du Val d'Oise où un SAGE est déjà en place. Cependant, la Communauté de Communes Vexin Centre souhaite s'engager dans cette démarche et s'est rapprochée des services de l'État pour initier cette étude. La gouvernance mise en place pour l'étude des volumes prélevables servira de base à la création ultérieure d'une commission locale de l'eau (CLE), si un SAGE émerge dans le Vexin. Cette étude est une étape préparatoire essentielle. Aussi, la commission ne peut être constituée qu'après la finalisation des études techniques. Une première réunion est envisagée au deuxième semestre 2026, sous réserve de l'avancement des travaux.

## Axe 5 : Economie locale

### Action E3 : Réhabiliter les friches

En 2022 l'Etablissement Public Foncier d'Ile de France (EPFIF) et la Communauté de Communes Vexin Centre ont signés une convention stratégique. Les rôles de l'EPFIF sont :

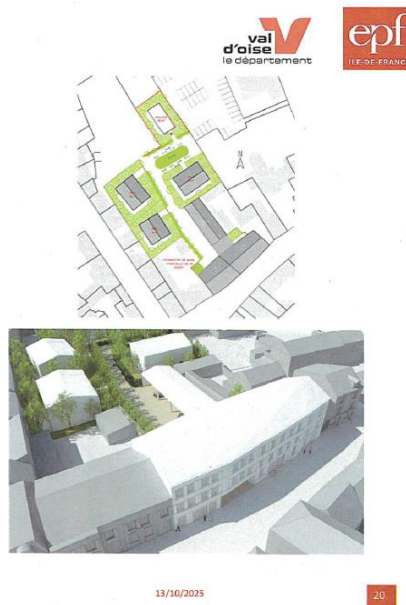
- Poursuite des études
- Négociations avec les propriétaires et Acquisition
- Portage (sécurisation, et si besoin dépollution, démolition)
- Cession directe aux opérateurs au prix de revient (ni rémunération, ni actualisation)

Le partenariat a pour objectif de définir une politique foncière sur le moyen terme à l'échelle du territoire de l'EPCI. La convention permet un financement d'études plafonné à 100 000 €. Deux projets ont été identifiés sur le territoire, la réhabilitation de la friche du régal Marinois et la Ferme d'Amour et au niveau de la gare de Us.

#### Marines – Résorption d'une friche

Opération de **20 logements** dont **25%** de logements sociaux

Démolition des biens par l'EPFIF.





## **Axe 6 : Exemplarité de la collectivité**

### **Action EX 2 : Poursuivre le plan de rénovation du bâti public**

Cette action a été majoritairement menée en partenariat avec SOLIHA avec qui nous avons conventionné de juillet 2021 à juillet 2024 puis de juillet 2024 à juillet 2027. Ce rapprochement permet à chaque commune de l'EPCI de bénéficier du service.

Dans le cadre du Conseil en Energie Partagé (CEP), SOLIHA accompagne les communes dans leur maîtrise de l'énergie, que ce soit dans le domaine de l'éclairage public, de l'éclairage des bâtiments, de la rénovation énergétique, les émissions de Gaz à Effet de Serre (GES) et de la production d'énergie, notamment photovoltaïque.

Pour cela le Conseil en Energie Partagé s'articule autour de trois étapes principales :

- Réaliser l'inventaire du patrimoine bâti - bâtiments tertiaires, logements communaux et non bâti – éclairage public, équipements. Puis après récupération de toutes les factures des fournisseurs d'énergie, rédiger un bilan énergétique sur trois ans, un document de référence pour établir un programme de travaux.
- Accompagner des chantiers de rénovation thermique et énergétique ambitieux dans le respect des critères réglementaires, en optimisant le rapport qualité/prix des travaux choisis.
- Etudier la faisabilité de mettre en œuvre des systèmes fonctionnant aux énergies renouvelables, propres, locales et gratuites.

La cotisation annuelle de la CCVC s'élève à 2€ par habitant et par an, subventionné à hauteur de 70% par le Parc Naturel Régional du Vexin Français.

### **Action EX 3 : Adopter une gestion exemplaire de l'éclairage public**

Une discussion en cours avec SOLIHA afin de réaliser un groupement de travaux sur le parc d'éclairage public des communes.

Celle-ci sera menée en groupement de travaux avec le soutien du responsable CRTE - Contrat pour la Réussite de la Transition Ecologique et le CEP - Conseil en Energie Partagé référents de la CCVC, le Parc Naturel Régional du Vexin Français, le Conseil Régional et le Conseil Départemental du Val d'Oise - projet Villages d'Avenir.

Cette opération de mutualisation permettra aux communes participantes de bénéficier :

- de tarifs préférentiels pour les travaux de modernisation en LED de leur réseau d'Eclairage Public,
- d'une garantie de bon fonctionnement et d'un contrat d'entretien annuel de leurs équipements,
- d'une ingénierie financière groupée afin d'obtenir des aides financières substantielles.

Cette opération s'articule en 3 temps :

- Etablir un état-des-lieux précis de tous les réseaux d'EP existants pour chaque commune de la CCVC,



- Monter le dossier de demandes de subventions afin de réduire au maximum le reste à charge des communes,
- Rédiger le dossier d'appel d'offres puis trier tous les devis réceptionnés et sélectionner la meilleure offre.

Dans le but d'établir une synthèse du parc d'Eclairage Public sur tout le territoire de la CCVC, un mail devrait être envoyé début janvier 2026 afin de recenser les communes et leur patrimoine lorsqu'elles souhaitent participer à l'opération de groupement de travaux.

## Action EX 5 : Intégrer des critères carbone dans le fonctionnement de la CCVC

### Mise en place du Budget Vert

Ce travail s'inscrit dans le cadre de l'**initiative de l'OCDE « Paris collaborative on Green Budgeting »**, lancée avec le soutien et la participation de la France lors du **One planet summit de décembre 2017**. La contribution de la France consiste en la mise en place d'une « budgétisation verte » permettant d'évaluer l'impact environnemental des dépenses de l'État et les efforts budgétaires pour atteindre les objectifs nationaux et internationaux de la France en matière environnementale.

En septembre 2019, une mission d'inspection conjointe de l'Inspection générale des finances (IGF) et du Commissariat général à l'environnement et au développement durable (CGEDD), sollicitée par le Gouvernement, a produit une méthodologie de budgétisation environnementale, présentée dans le rapport « *Green Budgeting : proposition de méthode pour une budgétisation environnementale* », que le Gouvernement a ensuite décidé d'appliquer à l'ensemble du budget de l'État dès 2020 pour le projet de loi de finances (PLF) 2021. Il a ensuite été imposé aux collectivités territoriales de le réaliser chaque année à partir de 2024.

Pour cela, la Communauté de Communes Vexin Centre a mis en place un tableur Excel précisant par tiers quels sont les impacts de leur dépense sur les différents axes du changement climatique.

- AXE 1 - Atténuation du changement climatique
- AXE 2 - Adaptation au changement climatique et prévention des risques naturels
  
- AXE 3 - Gestion des ressources en eau
- AXE 4 - Transition vers une économie circulaire, gestion des déchets, prévention des risques technologiques
- AXE 5 - Prévention et contrôle des pollutions de l'air et des sols
- AXE 6 - Préservation de la biodiversité et protection des espaces naturels, agricoles et sylvicoles

Pour chaque axe, nous avons indiqué s'il s'agissait d'un **impact « Favorable », « Défavorable », « Mixte », « Neutre », ou « Non cotées »**. En suivant le guide méthodologique d'[«Évaluation environnementale des budgets des collectivités»](#) fourni par IACE Institute for Climate Economics. Lorsque le logiciel le permettra, ces paramètres seront inscrits à chaque mandat afin de connaître la budgétisation verte de la collectivité.



## Axe 7 : Faire vivre le Plan Climat

### PC 2 : Organiser chaque année un événement emblématique de la transition écologique et du PCAET

A Nucourt, le 28 septembre 2025 – La communauté de communes Vexin Centre a inauguré le festival intercommunal dédié à la transition écologique : “César au défi du climat”, un événement festif, familial et engagé, qui s’est tenu de 10h à 18h sur le site emblématique du camp de César à Nucourt (95).

**Contexte** : la communauté de communes Vexin Centre (CCVC) souhaite ancrer son projet de territoire et le plan climat air énergie territorial (PCAET) sur un événement et un lieu qui regroupent toutes les thématiques pour faire vivre les fiches actions de celui-ci.

**Concept** : cet événement fédère les habitants autour d’activités de sensibilisation sur l’environnement, le développement durable et la transition énergétique, à travers des stands avec les exposants locaux et les artisans, des vidéos sur l’environnement pour un public varié, dont les scolaires, des visites, des ateliers, des formations, des spectacles, des animations, des actions le jour J, des partenariats.



**Portée intercommunale** : le camp de César est un lieu emblématique de la CCVC puisqu’historiquement le festival “Césarts fête la planète” a débuté sur ce lieu en 2010. Les festivités marqueront les 15 ans de l’événement. C’est l’occasion de mettre en valeur le patrimoine de la collectivité.

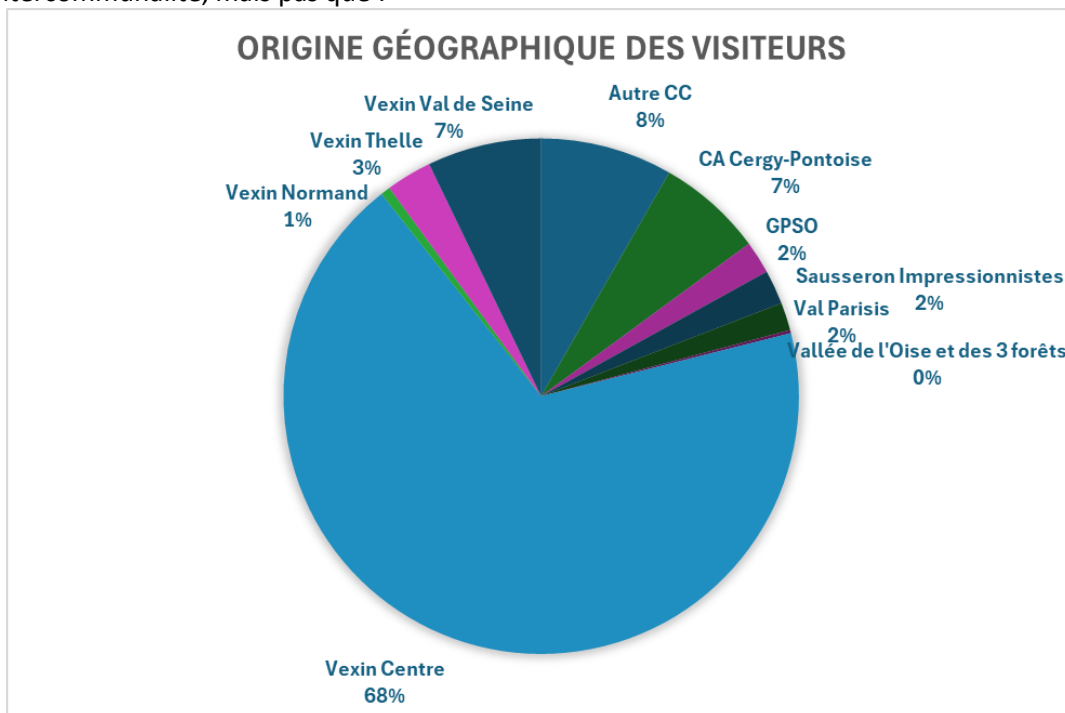
Au programme 44 stands et animations :

- **Marché de producteurs locaux**
- **Mini-ferme et jardin potager pédagogique**
- **Balades découvertes de la biodiversité**
- **Ateliers participatifs** (zéro déchet, compost, bricolage récup’...)
- **Démonstrations de rénovation de l’habitat**
- **Spectacles, fanfare et déambulations artistiques**
- **Séances de cinéma thématique**
- **Animations pour petits et grands**, le tout dans une ambiance conviviale et bienveillant

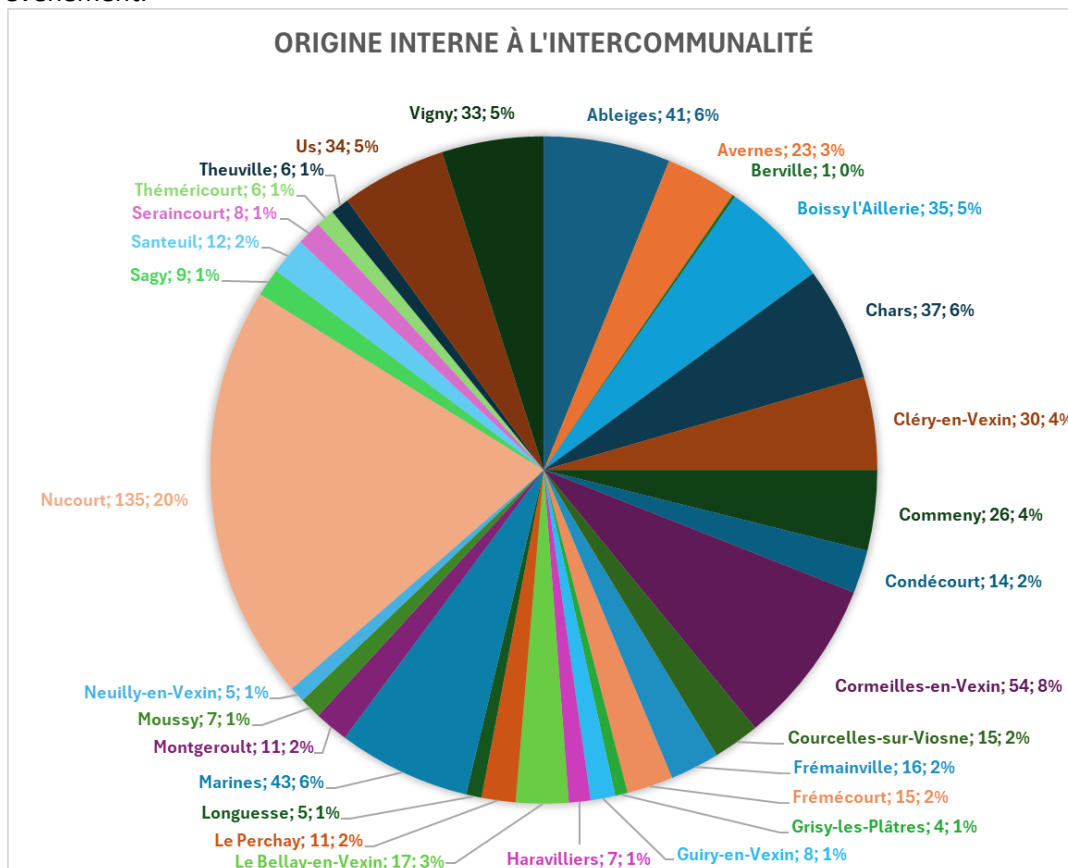


## La fréquentation

Nous avons eu le plaisir d'accueillir 1000 visiteurs sur la journée venant en majorité de notre intercommunalité, mais pas que :



Une grande diversité d'habitants des communes de notre EPCI ont bénéficié de l'évènement.





## La communication

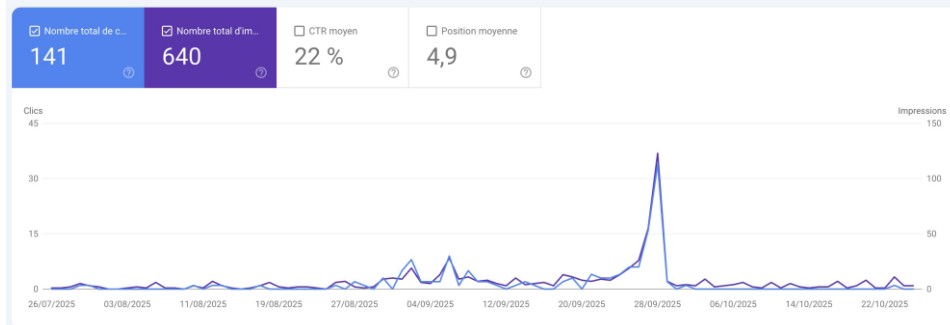
Un travail de communication de longue haleine a été effectué tout au long de l'année afin de valoriser les actions de la collectivité tout en faisant en sorte que le festival soit une réussite. Pour cela de nombreux visuels ont été réalisés.

100 affiches      1 communiqué de presse      11 000 flyers

5 banderoles

23 visuels réseaux sociaux

La fréquentation du site web de la collectivité a fortement augmenté à l'approche de l'évènement.



### Retombées médiatiques

The collage includes several articles and social media posts. One article from 'Le Courrier Picard' is titled 'Un festival de la transition écologique pour préparer l'environnement de demain'. Another article from 'Le Courrier Picard' is titled 'La transition écologique en festival avec la CCVC'. Social media posts from 'FordStore St Ouen L'Aumône' and 'MonsPOLLIER' are also visible, along with various photos of the festival activities.

# PROGRAMME

**10:00** BALADE POUR DÉCOUVRIR LA BIODIVERSITÉ (SUR INSCRIPTION) - DURÉE : 1H30

**10:30** RÉALISATION D'UN TABLEAU VÉGÉTAL À PARTIR D'UNE COLLECTE FAITE SUR PLACE   
stand Céline Cohen

**10:30** DÉCOUPE D'ÉTIQUETTES AUTOCOLLANTES POUR BOCAUX ET BOÎTES

**11:00** FANFARE

**11:00** SPECTACLE À LA FERME "TILIGOLO" - DURÉE : 15MIN

**11:30** SPECTACLE "CHEZ MAURICE" (CIRQUE, MONOCYCLE, MAGIE) - DURÉE : 30MIN

**12:00** 1<sup>er</sup> TIRAGE AU SORT QUESTIONNAIRE DÉRS ! RENDEZ-VOUS À L'ACCUEIL CCVC

**13:00** PARCOURS SENSORIEL (ÉCOUTE/VUE/TOUCHER/ODEUR)   
stand Céline Cohen

**13:30** PERSONNALISATION DE MUG PAR SUBLIMATION

**14:00** 2<sup>ème</sup> TIRAGE AU SORT QUESTIONNAIRE DÉRS ! RENDEZ-VOUS À L'ACCUEIL CCVC

**14:15** SPECTACLE "CHEZ MAURICE" (CIRQUE, MONOCYCLE, MAGIE) - DURÉE : 30MIN

**14:30** FANFARE

**15:00** SPECTACLE À LA FERME "TILIGOLO" - DURÉE : 15MIN

**15:00** RÉALISATION D'UN TABLEAU VÉGÉTAL À PARTIR D'UNE COLLECTE FAITE SUR PLACE   
stand Céline Cohen

**15:00** BALADE POUR DÉCOUVRIR LA BIODIVERSITÉ (SUR INSCRIPTION) - DURÉE : 1H30

**15:30** SPECTACLE "À TIROIRS OUVERTS" (THÉÂTRE JONGLÉ, CLOWN, MUSIQUE LIVE) À PARTIR DE 5 ANS - DURÉE : 55MIN

**16:00** 3<sup>ème</sup> TIRAGE AU SORT QUESTIONNAIRE DÉRS ! RENDEZ-VOUS À L'ACCUEIL CCVC

**16:00** DÉCOUPE D'ÉTIQUETTES POUR ENFANTS (THÈME ANIMAUX ET ECOLOGIE)

**16:30** PARCOURS SENSORIEL (MON ARBRE)   
stand Céline Cohen

**17:00** SPECTACLE À LA FERME "TILIGOLO" - DURÉE : 15MIN

**EN CONTINU DE 10H À 18H**

**DEMONSTRATIONS & ANIMATIONS**





## PC 3 : Communiquer régulièrement et largement sur le PCAET

La communication de la communauté de communes Vexin Centre autour de la transition écologique repose sur plusieurs axes forts, visant à sensibiliser, mobiliser et impliquer les habitants et les acteurs locaux :

### Événements fédérateurs

La collectivité organise chaque année un festival intercommunal dédié à la transition écologique, intitulé "César au défi du climat". Cet événement, qui s'est tenu notamment le 28 septembre 2025 au Camp de César à Nucourt, propose des ateliers, des démonstrations (rénovation écologique de l'habitat, gestion des déchets, agriculture durable), des stands d'information et des séances vidéo thématiques. L'objectif est de repenser les modes de production et de consommation, de renforcer les liens entre habitants et acteurs locaux, et d'agir ensemble pour un territoire durable.

### Plan Climat Air Énergie Territorial (PCAET)

La communauté de communes Vexin Centre s'est engagée dans l'élaboration et la mise en œuvre d'un PCAET, conformément à la loi sur la Transition Énergétique pour la Croissance Verte. Ce plan vise la neutralité carbone à l'horizon 2050 et associe le grand public à travers des réunions publiques, des temps d'échange et la publication des documents sur son site. Une réunion de restitution a notamment eu lieu en juin 2023, rassemblant une cinquantaine de personnes.

### Actions concrètes et partenariats

La collectivité développe des actions en faveur de la mobilité durable (partenariat avec BlaBlaCar Daily pour le covoiturage), de l'amélioration de l'habitat (OPAH pour la rénovation énergétique), et de l'accessibilité des espaces publics. Elle s'appuie aussi sur des partenariats avec le Département du Val d'Oise, notamment dans le cadre de Val d'Oise Rénov'.

### Sensibilisation et pédagogie

La communication met l'accent sur l'aspect collectif et local de la transition écologique, en insistant sur l'importance de l'action individuelle et communautaire. Les supports utilisés (festivals, réunions publiques, publications) visent à rendre accessible et concrète la transition écologique pour tous les publics.



## **Axe 8 : Energies renouvelables**

### **Action ENR1 : Faciliter le développement de l'énergie solaire pour les particuliers**

#### **Mise en place des ZAENR**

La loi n° 2023-175 du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, dite loi APER, prévoit notamment que les communes puissent définir, après concertation des habitants, des Zones d'Accélération des Énergies Renouvelables (ZAENR). Il s'agit de zones jugées préférentielles pour l'accueil de projets d'énergies renouvelables, qui peuvent concerner chaque type d'énergie renouvelable et de récupération. Elles visent à encourager le déploiement d'ENR, en intégrant les enjeux environnementaux et les besoins des territoires.

Cependant, les ZAENR ne sont ni des zones exclusives de développement des ENR, ni des zones d'autorisation d'office des projets, qui restent soumis aux autorisations administratives, dont le processus peut conduire à un refus.

#### **Chronologie de la démarche :**

- Réunion préfectorale de mise en place des zones d'accélération des énergies renouvelables dans le Val d'Oise 22/09/2023
- Présentation de l'outil carte par le PNR 10/10/2023
- CCVC : ZAENR - Présentation et formations 25/10/2023
- ZAENR développement des énergies renouvelables et de récupération CD Val d'Oise 24/11/2023
- Réunion ZAENR 29/11/2023

